



Cahier des charges des entraîneurs

L'association à but non-lucratif "Rapid Bienne Basket" a pour objectif de promouvoir la pratique du basketball auprès des jeunes et de la communauté locale. Dans le cadre de ses activités, le RBB souhaite engager des entraîneurs de basketball expérimentés et motivés, afin d'encadrer ses équipes et contribuer au développement des compétences des joueur-se-s dans une ambiance saine et respectueuse. Le présent cahier des charges est rédigé et signé dans ce sens.

Engagements de l'entraîneur

L'entraîneur s'engage à respecter les valeurs du club, à savoir la compétence, la solidarité, le respect et le plaisir. Il s'engage également à :

1. Se tenir au code de conduite de l'entraîneur rédigé par Swiss Olympic.
2. Donner des entraînements aux heures convenues.
3. Concevoir et mettre en œuvre des séances d'entraînement structurées et adaptées aux différents niveaux et groupes d'âge des joueurs, tout en favorisant une ambiance qui permettra aux joueurs de grandir dans le respect de son intégrité.
4. Connaître le règlement et les directives techniques du championnat.
5. Évaluer régulièrement les compétences individuelles des joueurs et ajuster ou développer les programmes d'entraînement en conséquence.
6. Responsabiliser et motiver les joueurs pour toujours être 12 joueurs de l'équipe aux entraînements.
7. Responsabiliser son équipe pour la préparation et le rangement du matériel et de l'infrastructure avant et après les entraînements et les matchs.
8. Encourager le développement du fair-play, de l'esprit d'équipe et de l'éthique sportive parmi les joueurs. Par ailleurs, il s'engage à respecter et promouvoir les valeurs du club au sein de son équipe et de la communauté.
9. Maintenir et développer la communication avec les 15 joueur-se-s de son équipe et, dans le cas où ils sont mineurs, avec leurs parents.
10. Collaborer étroitement avec les parents pour assurer une communication transparente et maintenir un environnement favorable à l'apprentissage.
11. Communiquer avec le responsable technique dans le cas où il y a des situations complexes.
12. L'entraîneur et l'équipe prennent en charge les amendes pour lesquelles ils sont responsables selon la décision du comité (par exemple forfait en raison de manque de planification, disqualification ou suspension etc).

Tâches administratives et de coordination

L'entraîneur s'engage à assumer complètement son équipe (ne concerne pas les coachs assistants), il doit :

1. Planifier la saison avec le responsable technique.
2. Planifier et coordonner la participation de l'équipe à des matchs amicaux, des tournois et des compétitions.

3. Sélectionner 15 joueur-se-s de son équipe en collaboration avec les autres coachs de la catégorie d'âge et, en cas de besoin, avec le responsable technique.
4. Remplir la feuille de match avant les matchs.
5. Organiser des officiels pour les matchs d'une autre équipe.
6. En cas de besoin, effectuer les renvois de match.
7. Tenir une liste contenant les informations principales des joueur-se-s.
8. Remplir le contrôle des présences dans la base de données NDS minimum une fois par semaine (chaque entraînement).
9. Atteindre et maintenir le niveau J+S nécessaire à sa catégorie. Dans le cas où un entraîneur n'a pas ce niveau, il s'engage à le rattraper durant la saison en cours.
10. Gérer et créer les licences de ses joueur-se-s.
11. Dans le cas où les joueur-se-s sont mineur-e-s, organiser deux séances (ou trois) avec les parents en début de saison, (mi-saison) et fin de saison. Tous les parents doivent y être.
12. Organiser les trajets aux matchs extérieurs et dans le cas où les joueur-se-s sont mineur-e-s, avec leurs parents.
13. En cas d'absence, trouver un-e remplaçant-e adéquatement qualifié-e ou annuler l'entraînement.
14. Participer aux réunions de l'association et contribuer à la planification stratégique des activités liées au basketball.

Droits de l'entraîneur

1. De faire partie d'un club et d'une équipe qui s'entraide et se soutient.
2. De s'impliquer et d'aider à la distribution des salles et la mise en place du planning des entraînements.
3. De faire un cours J+S par saison, pris en charge par le club.
4. D'avoir le support du club dans les domaines où il en a besoin.
5. D'avoir une rémunération adaptée à son niveau d'engagement et de compétence.

Salaire pour les entraîneurs principaux

1. Pour des équipes qui évoluent dans des championnats régionaux : 25.- CHF par entraînement et par match.
2. Pour des équipes qui évoluent dans des championnats inter-régionaux ou nationaux : 40.- CHF par entraînement et par match.